



TROUSSEAU Aignes et Puypéroux 8-12 juillet 2024

Cette feuille doit être complétée avec soin et placée dans la valise de l'enfant.

Quantité recommandée	Quantité au départ : valise + porté (à remplir par les parents)	Contrôle 1 ^{er} jour (à remplir par les animateurs)	Contrôle dernier jour (à remplir par les animateurs)
2 pantalons de sport			
1 pantalon de ville (ou jupe / robe)			
2 Shorts ou bermudas			
5 Tee-shirts			
2 Sweat-shirts ou pulls			
1 Pyjamas			
1 Sac de couchage (pour le mini-camp)			
1 Serviettes de toilette			
1 Nécessaire de toilette (brosse à dent, dentifrice, brosse à cheveux, gel douche, shampoing)			
1 Petit sac à dos			
1 gourde			
1 vêtement de pluie, k-way ou coupe vent			
1 Sac à linge sale (sac plastique au nom de l'enfant)			
1 serviette de table tissu			
6 sous-vêtements			
6 Paires de chaussettes			
1 chapeau, casquette ou bob			
1 Serviette de bain			
1 Maillot de bain (shorts et caleçons interdits)			
1 Paire de chaussures de sport			
1 Paire de sandales ou nus pieds			
1 Paire de chaussures aquatiques (pour le canoë - uniquement pour les enfants possédant leur attestation d'aisance aquatique)			
1 Lampe de poche			
Mouchoirs en papier			
1 Tenue « de soirée » pour la boum (facultatif)			
1 Tube de crème solaire			
1 Pique nique pour le déjeuner du premier jour (à placer dans le petit sac à dos)			
Divers (appareil photo marqué, etc.) :			
.....			
.....			

- Indiquer dans la colonne 1 le nombre de chaque affaire mise dans la valise + celles que l'enfant porte sur lui le jour du départ. Ne rien inscrire dans les autres colonnes.
- Du linge pouvant être lavé sur place, il doit **IMPÉRATIVEMENT** être marqué, chaussettes et casquettes comprises (étiquettes cousues et non collées ou feutre indélébile). Ne pas fournir de vêtements neufs jamais portés, ni trop fragiles.
- Éviter les objets de valeur.
- Pas d'argent de poche, le programme d'activités est chargé nous n'aurons pas le temps de faire les boutiques !
- Si votre enfant prend des médicaments, ils devront être remis le jour du départ à un animateur, avec l'ordonnance correspondante, dans une pochette marquée au nom de l'enfant.
- Le séjour étant destiné à rompre avec les habitudes et à favoriser les échanges et les rencontres, les consoles de jeux, tablettes et téléphones portables ne sont pas autorisés !